



## 15ème législature

<b>Question N° : 36863</b>	<b>De M. Robert Therry ( Les Républicains - Pas-de-Calais )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Solidarités et santé</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Santé et prévention</b>
<b>Rubrique &gt; pharmacie et médicaments</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Retard de la campagne vaccinale dans le Pas-de-Calais</b>	<b>Analyse &gt; Retard de la campagne vaccinale dans le Pas-de-Calais.</b>
Question publiée au JO le : <b>02/03/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Robert Therry attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le retard de la campagne vaccinale dans le département du Pas-de-Calais. Il s'alarme que le principe de proportionnalité de la répartition des doses de vaccin en rapport avec le poids de la population n'y soit pas respecté. En effet, il souligne qu'une grande disparité de répartition existe entre le Nord et le Pas-de-Calais, sans que les écarts de population ne puissent l'expliquer. À ce titre, il souligne que sur les 400 000 individus âgés de plus de 75 ans dans les Hauts-de-France, 120 000 sont des habitants du Pas-de-Calais. Or, sur les 154 492 individus vaccinés la semaine passée dans la région, seuls 32 736 habitaient dans le Pas-de-Calais. Il y a là une rupture flagrante du principe énoncé ci-dessus, et plus généralement des principes d'égalité et d'équité. Il se joint donc à l'interpellation formulée jeudi 18 février 2021 par M. Leroy, président du conseil départemental du Pas-de-Calais, et lui demande dans quels délais il entend rétablir le principe de proportionnalité de la répartition des doses de vaccin dans ce territoire.